

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 20/02/2023

**OBJET : Dossier FIPD pour l'achat d'alarmes Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les  
4 écoles**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 10/02/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Stéphane DUTHEIL

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

21/2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023  
Reçu en préfecture le 28/02/2023  
Publié le  
ID : 069-216900092-20230220-21\_2023-DE



Nathalie HERAUD expose qu'aux termes de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007, a été créé un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), "destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville".

La demande porte sur Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) qui est un plan de sécurité civile mis en place à l'avance permettant d'anticiper les risques majeurs auxquels peuvent être exposés tous les établissements recevant du public dont les établissements scolaires en particulier.

Il permet d'adapter les comportements à avoir pour se protéger comme par exemple le confinement, l'évacuation, l'alerte des secours etc.

Le plan PPMS joue un rôle très important dans la sécurité de tous notamment durant le temps d'attente de l'intervention des secours.

Le plan PPMS devient obligatoire pour les établissements scolaires à partir de 2015, suite aux attentats survenus sur le territoire français.

**1 – Objet** : Mise en place d'alarmes Plan Particulier de Mise en Sûreté

**2 – Coût prévisionnel (H.T.)** :

Mise en place d'alarmes Plan Particulier de Mise en Sûreté dans les 4 écoles: 49 883.10 € TTC

Soit coût total pour l'acquisition des équipements : 49 883.10 € T.T.C

**3 – Montant de la subvention sollicitée** : 39 906.48€ T.T.C

Monsieur le Maire sollicite le FIPD afin d'obtenir 80 % du financement.

- Ouï l'exposé
- Après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du FIPD.

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire